

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 77/409 du 12/8/77

portant intégration et nomination de Monsieur  
NGATSE Henri Daniel dans le statut de l'Uni-  
versité Marien NGOUABI

visé le 9/7/77  
sous le n° 139  
AC-DAF

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE  
DU PLAN

DCW

D.G.T.

- VU L'acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
- VU l'acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le Comité militaire du Parti ;
- VU l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
- VU la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassements ;
- VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le dossier présenté par l'intéressé
- VU le Décret 62/130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

.../...

HK

DECRETE :

Article 1er.- En application des dispositions des articles 6 et 7 de l'annexe 4 de l'accord Culturel entre le gouvernement de la République Populaire du Congo et le gouvernement de la République Démocratique Allemande et des dispositions de l'article 12 du Décret 75/489 du 14 novembre 1974, M. GATSE Henri Daniel, né le 25 mars 1949 au village Saint-Benoit (Terre de Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant stagiaire, indice 790.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 12 Août 1977

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, chef du  
Gouvernement, Ministre  
du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

~~Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde des Sceaux~~

Le Ministre de l'Education

~~A. MOUISSOU-BOUATI~~

Le Ministre  
des Finances

A. NDINGA.-

H. LOPES.-

Ampliations.

PM/CAB	1
SGCM	1
BC	2
JORPC	2
DGT (DGPCE)	3
MEN/CAB	1
DAAF(MEN)	3
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrétariat	1
D.A.A.D	4
AC-DAF	3
Comptabilité	3
Intéressé	1
Chrono (Université)	5